

Règlement du Concours Photo

Article 1. (Participants)

Le concours est ouvert à tous, dans la limite d'une œuvre/concourant.

Article 2. (Catégories)

Les participants concourent dans la catégorie correspondant au thème de la photo :

Catégorie 1 : Paysages Naturels

Catégorie 2 : Portraits

Catégorie 3 : Animaux

Catégorie 4 : Villages

Article 3. (Objet)

Les photos présentées illustreront un des thèmes suivants :

Paysages Naturels / Portraits / Animaux / Villages

Article 4. (Où)

Les photos doivent être déposées dans un des 5 Offices de Tourisme de la Vallée (Servoz, Les Houches, Chamonix, Argentière, Vallorcine), ou envoyés par mail à : animation@chamonix.com

Article 5. (Techniques & Formats)

L'appareil utilisé est laissé au libre choix de son auteur. Format libre

Impératif : au dos de chaque photo, mentionner : *nom, prénom, âge, adresse personnelle, adresse mail, numéro de téléphone portable*

Article 6. (Jury)

Un jury composé de membres du personnel de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix, désignera un lauréat dans chaque catégorie à chaque fin de période de concours.

Article 7. (Remise de Prix)

Toutes les photos seront publiées sur la page Facebook Animations Vallée de Chamonix-Mont-Blanc :

<https://www.facebook.com/Animations-Vall%C3%A9e-de-Chamonix-Mont-Blanc-168518189879062>

Les résultats seront également disponibles sur cette page.

Les gagnants seront contactés par mail ou par téléphone et un lot leur sera envoyé par voie postale.

Article 8. (Droits)

Tout candidat autorise, par sa participation, l'Office de Tourisme de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc à représenter et à reproduire sa contribution par tout procédé à titre gracieux et non exclusif dans le cadre de leur promotion, valorisation et communication au public dans le cadre de journaux ou revues partenaires de la structure pour le Concours.

CONTACT CONCOURS :

Service Animation de l'Office de Tourisme de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc

animation@chamonix.com